

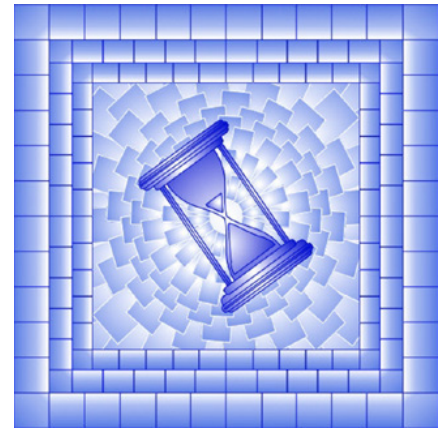
N° 62F0014M au catalogue
ISSN 2818-6389
ISBN 978-0-660-78663-6

Série analytique des prix

Guide technique de l'Indice des prix des produits industriels

par Tshibangu Batubenga et Megan Kirby-McGregor

Date de diffusion : le 20 octobre 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

1 Introduction	4
2 Structure d'agrégation	4
2.1 Agrégation au moyen du Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SPAN)	4
2.2 Agrégation au moyen du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SIAN)	6
3 Données sur les prix	7
3.1 Prix	7
3.2 Méthodologie d'échantillonnage et sources de données	7
3.3 Erreurs et valeurs aberrantes	8
3.4 Imputations	8
3.5 Changements de qualité	8
3.6 Révisions	8
4 Mise à jour du panier	8
4.1 Pondérations du panier	9
5 Estimation de l'indice	9
5.1 Calcul des agrégats élémentaires	10
5.2 Calcul des agrégats de niveau supérieur	11
Bibliographie	12
Annexe	13

Guide technique de l'Indice des prix des produits industriels

par Tshibangu Batubenga et Megan Kirby-McGregor

1 Introduction

L'Indice des prix des produits industriels (IPPI) mesure les variations mensuelles des prix des principaux produits vendus par les fabricants exerçant des activités au Canada. Les mouvements des prix des produits fabriqués destinés à la consommation intérieure et à l'exportation sont couverts par l'IPPI, ce qui constitue un indicateur important du rendement économique du secteur de la fabrication canadien. La fonction principale de l'indice est d'appuyer le Système canadien des comptes macroéconomiques. En particulier, l'IPPI est utilisé à des fins de déflation dans le calcul du produit intérieur brut (PIB) mensuel et des tableaux des ressources et des emplois (TRE). L'indice est également utile dans les études analytiques sur la formation et l'évolution des prix, et peut être utilisé dans le cadre du processus d'indexation des contrats.

L'IPPI est principalement un indice fondé sur les produits, mais il est aussi réorganisé et agrégé selon la classification des industries. Les indices regroupés par produit et par industrie sont publiés mensuellement, environ trois semaines après le mois de référence. Ces indices sont produits, analysés et publiés conjointement avec l'Indice des prix des matières brutes (IPMB)¹.

2 Structure d'agrégation

2.1 Agrégation au moyen du Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SCPAN)

Les indices regroupés par produit sont classés selon une variante du Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SCPAN)². Le SCPAN comprend une structure hiérarchique et permet une approche normalisée et pertinente pour la collecte, l'analyse, l'agrégation et la diffusion des données à de multiples niveaux de détail.

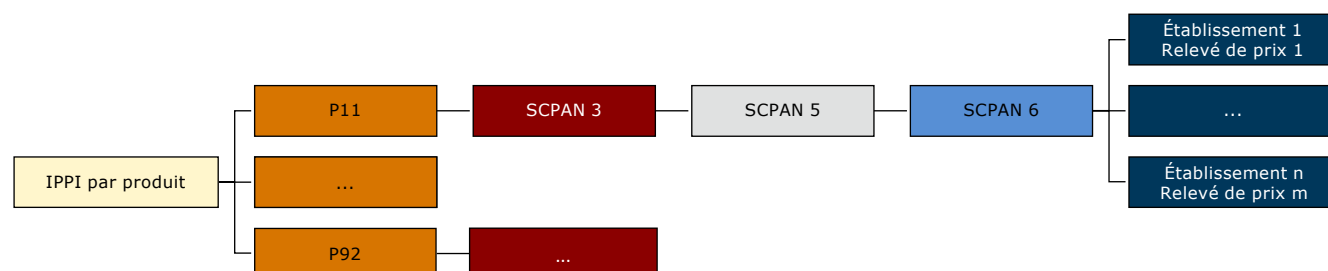
Au sommet de la structure d'agrégation, l'IPPI est classé dans 22 principaux groupes de produits, qui comprennent, par exemple, les véhicules motorisés et récréatifs (P71), les produits énergétiques et du pétrole (P51), ainsi que les fruits, légumes, aliments pour animaux et autres produits alimentaires (P12)³. Dans la plupart des cas, la collecte de données et l'agrégation de l'indice commencent au niveau du SCPAN à 6 chiffres, tandis qu'un petit nombre d'indices sont agrégés à partir du niveau du SCPAN à 7 chiffres. La granularité de l'agrégation répond aux exigences des utilisateurs en matière de données, tout en assurant des tailles d'échantillon robustes. Les subdivisions géographiques, qui représentent les régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, des Prairies et de la Colombie-Britannique⁴, sont incluses pour certains codes du SCPAN, au cas par cas. Les subdivisions selon le marché sont également prises en compte pour certains codes du SCPAN où les prix sont différents pour le marché intérieur et pour le marché d'exportation. Les agrégations pour le code SCPAN au niveau le plus bas de la structure, combinées aux subdivisions géographiques et selon le marché, sont appelées agrégats élémentaires (AE).

La figure 1 illustre une structure d'agrégation simplifiée selon le SCPAN. Les prix pour une ou plusieurs spécifications de produits de chaque établissement échantillonné pour le code du SCPAN à 6 chiffres sont utilisés afin de calculer l'AE. Les indices au niveau du SCPAN à 6 chiffres sont ensuite agrégés à leur parent respectif au niveau du SCPAN à 5 chiffres, et ainsi de suite, jusqu'à l'IPPI total. La figure 2 présente un exemple de la structure

1. L'Indice des prix des matières brutes (IPMB) mesure les variations des prix d'achat des matières brutes par les fabricants opérant au Canada en vue d'une transformation subséquente. La collecte des données pour l'IPPI et l'IPMB est effectuée à l'aide du même questionnaire électronique, et l'IPMB est analysé conjointement avec l'IPPI dans l'article du Quotidien.
2. L'IPPI par produit est classé selon une variante du [Système de classification des produits de l'Amérique du Nord \(SCPAN\)](#). Au moment de la publication du présent guide, l'IPPI est dérivé d'une variante du SCPAN 2022 version 1.0, mais fait l'objet de mises à jour régulières conformément au processus de révision continu du SCPAN.
3. L'IPPI utilise une variante de regroupement du SCPAN. Chaque variante possède ses propres codes au niveau de la section et/ou du groupe. Pour l'IPPI, les codes de section alphanumériques commencent par la lettre P et regroupent les codes du SCPAN à 3 chiffres.
4. Il existe des subdivisions géographiques représentant la région côtière et la région intérieure de la Colombie-Britannique pour un petit nombre de produits du bois d'œuvre et d'autres produits du bois.

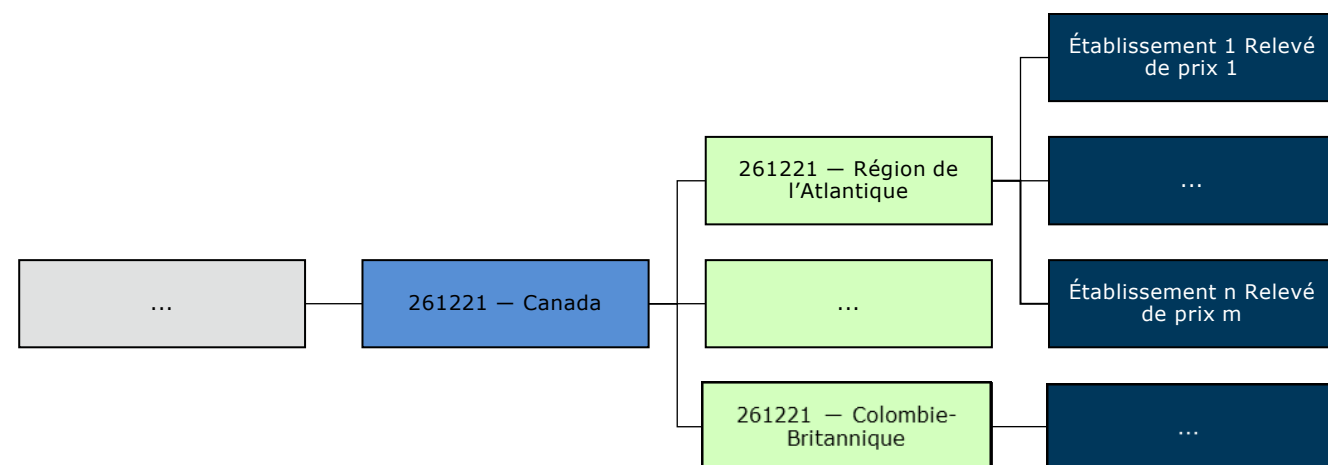
d'agrégation de niveau inférieur d'un code du SCPAN qui comporte une subdivision géographique. De manière similaire, la figure 3 illustre un exemple d'un code du SCPAN à 6 chiffres comportant une subdivision selon le marché. Par souci de simplicité, l'agrégation de niveau supérieur a été omise dans les figures 2 et 3⁵.

Figure 1
Structure d'agrégation simplifiée pour l'IPPI par produit



Source : Statistique Canada, Programme des prix à la production.

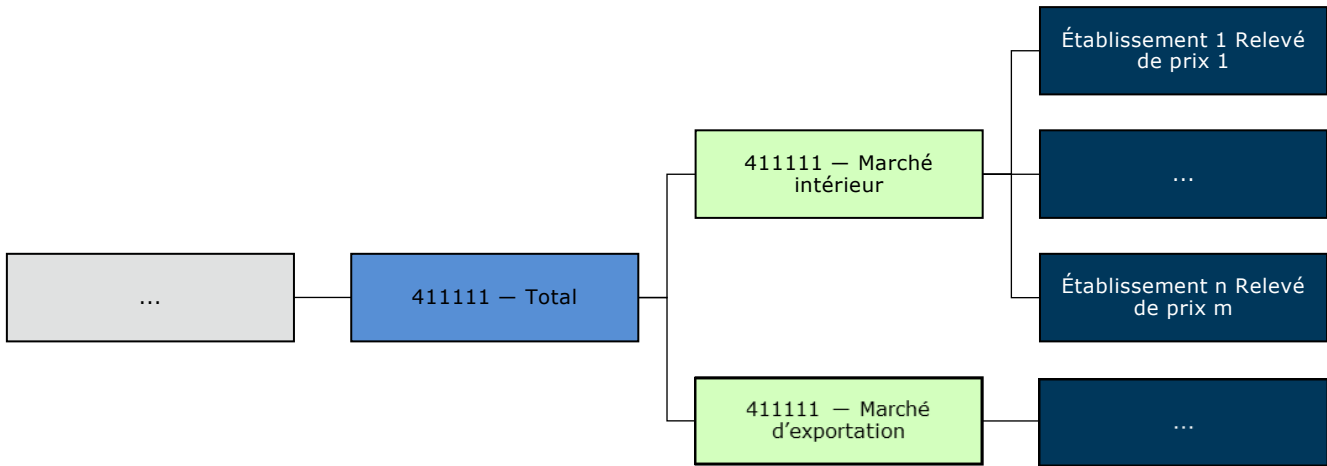
Figure 2
Agrégation simplifiée de niveau inférieur pour un code du SCPAN avec subdivision géographique



Source : Statistique Canada, Programme des prix à la production.

5. Un très petit nombre de cas sont regroupés à partir du niveau du SCPAN à 7 chiffres, au lieu du niveau du SCPAN à 6 chiffres. De plus, un petit nombre de mouvements de prix sont saisis pour le bois d'œuvre et les autres produits du bois dans la région côtière et la région intérieure de la Colombie-Britannique. Ces exemples sont omis par souci de simplicité.

Figure 3
Agrégation simplifiée de niveau inférieur pour un code du SCPAN avec subdivision selon le marché



Source : Statistique Canada, Programme des prix à la production.

L'IPPI par produit est diffusé dans l'Entrepôt commun de données de sortie à partir du niveau du SCPAN à 5 chiffres pour la plupart des groupes de produits. Des agrégats de niveaux inférieurs sont disponibles sur demande.

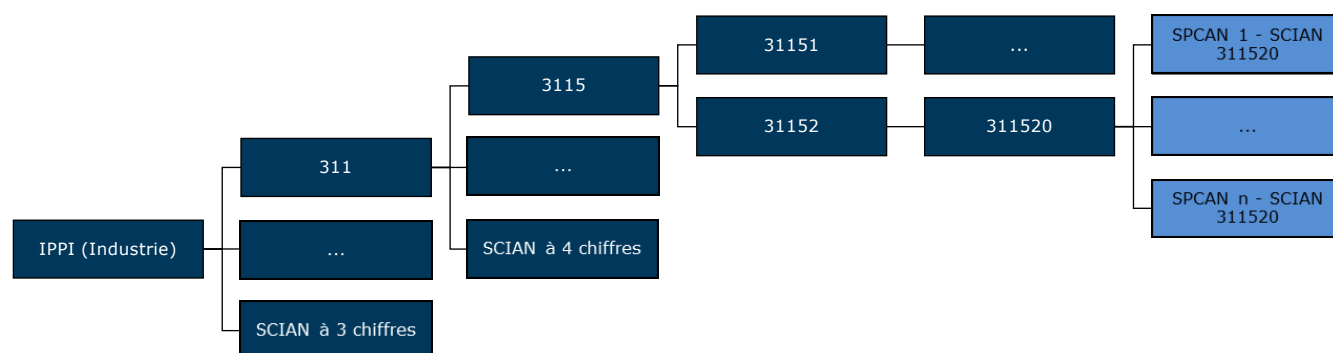
2.2 Agrégation au moyen du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

Les indices regroupés par industrie sont classés selon les codes 31 à 33 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)⁶. Comme dans le cas du SCPAN, le SCIAN fournit une structure hiérarchique pour l'analyse et l'agrégation de l'IPPI, à partir du niveau à 6 chiffres de l'industrie canadienne. Au niveau du code du SCIAN à 3 chiffres, les sous-secteurs comprennent la fabrication de matériel de transport (336), la fabrication de produits du pétrole et du charbon (324), la fabrication d'aliments (311) et la fabrication de produits en bois (321), parmi de nombreux autres.

L'IPPI par industrie est calculé en réagrégeant les indices du SCPAN à 6 chiffres en fonction de la correspondance entre les classifications du SCPAN et du SCIAN. Plusieurs codes du SCPAN peuvent être associés à plusieurs codes du SCIAN, créant ainsi un rapport de plusieurs à plusieurs. Le calcul de l'indice débute au niveau du SCIAN à 6 chiffres, en regroupant les catégories jusqu'aux niveaux à 5, 4 et 3 chiffres, avant d'atteindre l'indice global du secteur de la fabrication. Il n'y a pas de subdivision géographique pour les indices du SCIAN; ils ne sont produits qu'à l'échelle du Canada. De plus, il n'y a pas de subdivision selon le marché. La structure d'agrégation selon le SCIAN est présentée à la figure 4.

6. L'IPPI par industrie est classé selon les codes 31 à 33 du [Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\)](#). Au moment de la publication de ce guide, l'IPPI repose sur le SCIAN Canada 2022 version 1.0, mais comme c'est le cas pour les indices fondés sur les produits, la structure d'agrégation est régulièrement mise à jour pour refléter les révisions les plus récentes du SCIAN.

Figure 4
Structure d'agrégation simplifiée pour l'IPPI par industrie



Source : Statistique Canada, Programme des prix à la production.

3 Données sur les prix

3.1 Prix

L'IPPI est un indice des prix à la production à la sortie de l'établissement. Les prix recueillis pour construire l'indice correspondent à ce que le producteur reçoit, et non ce que l'acheteur paie. Les prix collectés sont donc ceux des produits vendus aux limites de l'établissement et représentent les prix réels de transaction, reflétant les rabais et les promotions, le cas échéant. Ils excluent toutes les taxes indirectes comme les taxes de vente, les droits de douane et les tarifs, car ces montants n'entrent pas dans les facteurs de production (travail, capital ou profit). Ils excluent également tout service de transport effectué par un transporteur public au-delà des limites de l'établissement et tout service de distribution effectué par les industries du commerce de détail ou de gros.

Le processus de collecte se déroule sur une période de trois semaines à compter de la troisième semaine du mois de référence. Afin d'assurer l'uniformité, les répondants déclarent les prix de transaction à compter du 10^e jour du mois ou du jour ouvrable le plus proche. Toutefois, compte tenu de la forte volatilité des prix du pétrole, les répondants des produits pétroliers déclarent plutôt des prix moyens mensuels⁷.

3.2 Méthodologie d'échantillonnage et sources de données

Les données sur les prix de l'IPPI sont recueillies au moyen d'une enquête administrée auprès d'un échantillon d'établissements. La population cible est composée de tous les établissements du secteur de la fabrication qui sont établis et qui ont une production au Canada. Les établissements sont échantillonnés dans chaque AE, tel qu'il est défini à la section 2.1 du présent guide⁸. Dans la plupart des cas, l'AE est le code du SCPAN à 6 chiffres. L'échantillonnage est fondé sur la valeur des ventes de l'établissement pour le SCPAN (et la subdivision géographique ou selon le marché, le cas échéant) dans la plus récente Enquête annuelle sur les industries manufacturières et de l'exploitation forestière (EAMEF) disponible. Chaque AE est échantillonné indépendamment des autres AE.

Les établissements sont sélectionnés au moyen d'un échantillonnage séquentiel de Poisson avec probabilité proportionnelle à la taille (Ohlsson, 1998). Cette approche est particulièrement utile pour traiter des établissements de tailles et d'importance variées. Afin de réduire au minimum le fardeau de réponse, les établissements qui contribuent à la fourchette inférieure de 10 % des ventes sont désignés « à tirage nul » et sont retirés avant la sélection de l'échantillon.

7. Pour chaque produit pétrolier, les répondants doivent déclarer la quantité vendue (en kilolitres), le revenu total généré par cette quantité, ainsi que le prix de transaction (en cents par litre), obtenu en divisant le revenu total par la quantité totale vendue. Ce prix constitue l'intrant principal utilisé dans le calcul de l'indice.

8. Les établissements ne sont pas échantillonnés selon la classification de l'industrie. On utilise plutôt les données recueillies au niveau des produits pour calculer les agrégats élémentaires fondés sur le SCPAN qui sont ensuite associés à la classification de l'industrie.

Lorsque la répartition des ventes est très asymétrique et qu'un petit nombre d'établissements représentent la majeure partie de la valeur au sein de l'AE, les établissements sont classés soit «à tirage nul» ou «à tirage complet». Cette approche réduit le fardeau de réponse pour les petits établissements, et l'incidence sur l'indice est minime. Le critère de limite exclut environ 10 % des ventes à l'extrémité inférieure de la répartition dans l'AE, mais peut varier en fonction des caractéristiques de la population et des exigences relatives à la taille de l'échantillon.

Un établissement peut être sélectionné pour plusieurs AE. Pour chacun de ces AE, l'établissement peut déclarer les prix de multiples biens fabriqués qui sont d'importantes sources de revenus. L'échantillon de l'enquête est habituellement examiné une fois tous les deux à trois ans. Dans l'intervalle, un rééchantillonnage pourrait se produire pour les groupes de produits soumis à un développement relativement rapide de la structure de l'entreprise ou du développement des produits, ou à des taux de réponse plus faibles. Ce rééchantillonnage est important pour maintenir la représentativité des échantillons sélectionnés.

Afin de réduire le fardeau des répondants et d'améliorer la couverture de certains produits, l'IPPI intègre également d'autres sources de données. Ces sources comprennent des données administratives provenant des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, du Bureau of Labor Statistics (BLS) des États-Unis, de Bloomberg et d'autres fournisseurs tiers.

3.3 Erreurs et valeurs aberrantes

Les fluctuations de prix déclarées sont analysées afin de confirmer leur validité et de s'assurer qu'elles reflètent fidèlement les tendances observées au sein des catégories de produits correspondantes. Les valeurs aberrantes et les prix incorrects sont identifiés au stade initial du traitement des données. Les prix douteux, par exemple les prix qui ne fluctuent pas conformément à la tendance du groupe, sont également examinés. Si nécessaire, des suivis sont effectués auprès des répondants pour s'assurer que les renseignements appropriés ont été obtenus.

3.4 Imputations

Dans la plupart des cas, lorsqu'un prix n'est pas déclaré, il est imputé au moyen de la méthode d'imputation parentale. En d'autres termes, la variation de prix de l'agrégat parent dans la structure d'agrégation de l'indice est utilisée pour imputer le mouvement de prix. En revanche, lorsque les données sont systématiquement manquantes, un agrégat de l'IPPI différent avec un échantillon robuste peut être identifié comme un substitut approprié sur le plan conceptuel.

3.5 Changements de qualité

L'indice exige que le prix de la même variété d'un produit donné soit continuellement suivi, sans changement dans les caractéristiques physiques ou dans ses modalités de vente. En pratique, il n'est pas toujours possible de continuer avec une spécification inchangée. Lorsqu'un produit ou ses spécifications changent, le répondant est invité à déclarer le prix du nouveau produit pour le mois de référence et le mois précédent. La variation de prix est ensuite calculée en comparant le prix du mois de référence au prix du mois précédent pour le même produit. Si une évaluation plus approfondie est nécessaire, des renseignements supplémentaires peuvent être recueillis auprès du répondant pour évaluer l'incidence.

3.6 Révisions

La période de révision de l'indice est de six mois (p. ex. lorsque l'indice de juillet est publié, l'indice de janvier devient final). Ce délai permet de tenir compte des données déclarées en retard, des corrections et des relevés des prix qui sont fournis sur une base trimestrielle. Des exceptions à cette règle peuvent se produire, par exemple, à la suite d'une mise à jour du panier.

4 Mise à jour du panier

Le panier de l'IPPI est mis à jour périodiquement afin de refléter l'évolution du modèle de production et la structure de l'industrie. La mise à jour du panier comprend l'examen des classifications et des sources de

poids, la détermination de l'importance des produits et l'examen de l'estimation de l'indice. Elle peut également comprendre un rééchantillonnage des établissements, mais cela peut être effectué à une étape ultérieure dans la pratique. Il y a généralement un décalage entre l'année de référence et la mise en œuvre de l'actualisation du panier, pour tenir compte du retard dans l'obtention des sources de données utilisées pour calculer les pondérations du panier.

4.1 Pondérations du panier

Les pondérations du panier, utilisées pour agréger l'indice, sont dérivées d'une combinaison des tableaux des ressources et des emplois (TRE) et des données de l'Enquête annuelle sur les industries manufacturières et de l'exploitation forestière (EAMEF).

Les TRE sont une source de données fiable et de grande qualité qui reflète de près les transactions économiques réelles par industrie. Les TRE servent à calculer les poids d'agrégation en additionnant la valeur de production d'un produit dans l'ensemble des industries du secteur de la fabrication. Les poids sont dérivés des TRE au niveau du SCPAN à 5 chiffres. Toutefois, la classification des produits utilisée dans les TRE ne reflète pas le niveau de détail des codes du SCPAN à 6 chiffres et à 7 chiffres utilisés dans le calcul de l'IPPI.

En revanche, l'EAMEF permet de recueillir des données sur la valeur des ventes des biens produits par les établissements du secteur de la fabrication au Canada au niveau de détail requis pour l'IPPI⁹. L'EAMEF est donc utilisée pour ventiler les valeurs dérivées des TRE aux niveaux les plus bas de la structure d'agrégation¹⁰. La proportion des ventes est calculée pour chaque AE par rapport à son parent. Ces proportions sont ensuite appliquées aux valeurs dérivées des TRE, ce qui permet d'obtenir les pondérations du panier de l'IPPI. Ainsi,

$$Z_k = \sum_j Z_k \eta_j = \sum_j w_j$$

où

Z_k est le poids du SCPAN k à 5 chiffres dérivé des TRE.

η_j est la proportion de la valeur des ventes recueillies au moyen de l'EAMEF pour le SCPAN k à 5 chiffres attribuée au SCPAN j à 6 chiffres; $\sum_j \eta_j = 1$.

w_j est le poids du SCPAN j à 6 chiffres en dessous du parent du SCPAN k à 5 chiffres.

Les établissements visés par l'EAMEF sont également classés selon leur industrie principale et sont utilisés pour calculer les poids d'agrégation au moyen du SCIAN. Les classifications du SCIAN et du SCPAN partagent une concordance de plusieurs à plusieurs, de sorte que leurs valeurs totales ainsi que les sommes au sein des groupes correspondent¹¹.

Les données administratives servent à valider et à ajuster les pondérations du panier et à tenir compte des changements apportés au système de classification, en veillant à ce que les pondérations soient représentatives du paysage économique contemporain.

5 Estimation de l'indice

L'estimation de l'IPPI repose sur une approche d'agrégation en deux étapes. Dans la première étape, les AE fondés sur le SCPAN sont calculés à l'aide d'une formule géométrique pondérée. Dans la deuxième étape, une formule arithmétique à base fixe est appliquée pour calculer les agrégats supérieurs en utilisant un système de pondérations actualisées par les prix.

9. Les renseignements sur les établissements tirés de l'EAMEF permettent également de calculer les poids d'agrégation pour les subdivisions géographiques ainsi que pour les subdivisions d'exportation et du marché intérieur.

10. Bien que l'EAMEF soit disponible aux niveaux les plus bas de l'agrégation, elle est sujette à des erreurs d'échantillonnage et des erreurs non dues à l'échantillonnage, comme pour toute enquête. Ces erreurs sont minimisées grâce à des processus minutieux de conception et de validation, mais les TRE demeurent une source de poids plus fiable pour l'IPPI et sont utilisés dans la mesure du possible.

11. Cela permet de s'assurer que l'indice global du secteur de la fabrication agrégé selon le SCIAN et l'IPPI total par produit agrégé selon le SCPAN sont équivalents au sommet de la structure d'agrégation.

5.1 Calcul des agrégats élémentaires

Les agrégats élémentaires géométriques pondérés sont calculés comme suit :

$$AE_j^{t/t-1} = \prod_{i=1}^{N_j} \left(\frac{p'_{j,i}}{p_{j,i}^{t-1}} \right)^{s_{j,i,b}^T}$$

où

$AE_j^{t/t-1}$ est l'agrégat élémentaire j dans la période t .

N_j est le nombre de prix observés pour l'AE j .

$\frac{p'_{j,i}}{p_{j,i}^{t-1}}$ est le prix relatif entre la période en cours t et la période précédente $t-1$ pour le prix observé i de l'AE j .

$s_{j,i,b}^T$ est une fonction de la part de production de l'établissement b de l'année de référence de l'échantillon T pour le prix observé i de l'AE j .

Plus précisément, $s_{j,i,b}^T$ est calculé comme suit :

$$s_{j,i,b}^T = \alpha_{j,i,b} \sigma_{j,b}^T$$

où $\sigma_{j,b}^T$ est la part de production de l'établissement b dans la catégorie j de l'année de référence de l'échantillon T , et

$$\sum_i \alpha_{j,i,b} = 1, \text{ avec } \alpha_{j,i,b} > 0 \forall j, i, b$$

Pour la plupart des établissements, $\alpha_{j,i,b} = \frac{1}{n_{j,b}}$, où $n_{j,b}$ est le nombre de prix déclarés par l'établissement b pour l'AE j . Certains établissements utilisent une répartition inégale de la part de production pour les poids des prix, selon la disponibilité des renseignements sur la quantité propre aux produits.

La part de la production $\sigma_{j,b}^T$ est calculée comme suit :

$$\sigma_{j,b}^T = \frac{d_{j,b}^T r_{j,b}^T}{\sum_{c \in X_j^T} d_{j,c}^T r_{j,c}^T}$$

où

$d_{j,b}^T$ est le poids de sondage de l'établissement b dans la catégorie j pour l'échantillon dont l'année de référence est T , la réciproque de sa probabilité d'échantillonnage.

$r_{j,b}^T$ est le revenu de l'établissement b dans la catégorie j déclaré dans l'EAMEF pour l'année de référence de l'échantillon T .

X_j^T est l'échantillon d'établissements établi pour la catégorie j pour l'échantillon dont l'année de référence est T .

5.2 Calcul des agrégats de niveau supérieur

Aux niveaux supérieurs d'agrégation, l'indice est calculé à l'aide des prix relatifs d'une période à l'autre directement en dessous.

$$I_k^t = I_k^{t-1} \sum_{j=1}^m w_j^t AE_j^{t/t-1} = I_k^{t-1} \sum_{j=1}^m w_j^t \prod_{i=1}^{N_j} \left(\frac{p_{j,i}^t}{p_{j,i}^{t-1}} \right)^{s_{j,i,b}^T}$$

$$w_j^0 = w_j^1$$

$$w_j^t = \frac{w_j^{t-1} AE_j^{t-1/t-2}}{\sum_{l=1}^m w_l^{t-1} AE_l^{t-1/t-2}}, \quad t \geq 2$$

où

m est le nombre d'agrégats élémentaires dans l'agrégation.

I_k^t est l'indice arithmétique à base fixe k dans la période t .

I_k^{t-1} est l'indice arithmétique à base fixe k dans la période $t-1$.

w_j^0, w_j^1 sont les poids initiaux pour le produit ou l'industrie j .

w_j^t est la pondération actualisée par les prix pour le produit ou l'industrie j dans la période t .

Bibliographie

Ohlsson, E. (1998). Sequential Poisson Sampling. Journal of Official Statistics, vol. 14, n° 2, p. 149 à 162.

Annexe

Tableau 1
Concepts et définitions

Concept	Définition
Agrégat élémentaire (AE)	Le plus bas niveau de l'agrégation de l'indice pour lequel des données sur la valeur (poids) sont disponibles. Pour l'IPPI par produit, un AE se situe au niveau du SCPAN à 6 chiffres (parfois à 7 chiffres) et peut comprendre une subdivision géographique ou selon le marché. Pour l'IPPI par industrie, le plus bas niveau de l'agrégation correspond au niveau du SCIAN à 6 chiffres, qui est construit au moyen d'un ou de plusieurs agrégats des codes du SCPAN à 6 chiffres correspondants.
Année de référence pour les pondérations	L'année employée dans le calcul des pondérations du panier.
Établissement	La plus petite unité qui est une entité opérationnelle distincte en mesure de déclarer tous les éléments des statistiques industrielles de base relatifs aux intrants et aux extrants. Il s'agit généralement d'une usine, d'une usine de montage ou d'une unité semblable, et dans la plupart des cas, d'une société distincte.
Indexation des contrats	L'indexation des contrats consiste à rectifier des contrats et des ententes de vente et d'achat pour tenir compte des changements apportés au coût d'exécution d'un tel contrat. La plupart du temps, les clauses de rajustement des prix sont intégrées aux contrats à long terme, au cas où le prix des intrants, de la main-d'œuvre ou d'autres éléments devait changer au cours de la période du contrat.
IPPI	Indice des prix des produits industriels
Mise à jour de l'échantillon	Le processus de sélection des établissements auprès desquels les données sur les prix seront recueillies pour mesurer les variations de prix au fil du temps. Cela peut être fait pendant le processus de mise à jour du panier ou périodiquement pour compléter les AE dont les tailles d'échantillon sont insuffisantes.
Mise à jour du panier	Le processus consistant à mettre à jour les poids des composantes de l'indice et à recalculer l'indice en fonction de ces pondérations actualisées. Souvent, un nouvel échantillon, des systèmes de classification mis à jour et des améliorations méthodologiques sont également introduits pour maintenir l'exactitude et la pertinence de l'indice.
Mois de référence	Le mois précis au cours duquel les prix des produits sont relevés et l'indice est calculé. Il indique la période reflétée par les données.
Panier	Désigne la liste des produits dont les prix sont surveillés au fil du temps pour mesurer les variations du prix global des produits fabriqués au Canada. Ce panier est conçu pour refléter fidèlement la structure de production du secteur industriel, ses composantes étant pondérées en fonction de leur importance économique relative.
Période de base	La période pour laquelle l'indice a été établi à 100 par rapport aux autres périodes.
Pondérations actualisées par les prix	L'actualisation par les prix est une procédure consistant à réévaluer les quantités d'une période antérieure aux prix d'une période ultérieure. Le résultat est une pondération hybride selon le revenu.
Population cible	Établissements du secteur de la fabrication qui sont établis et qui ont une production au Canada.
Prix	L'IPPI est un indice des prix à la sortie de l'établissement qui mesure les prix des produits vendus par les fabricants qui exercent leurs activités au Canada.

Source : Statistique Canada, Programme des prix à la production.